



PROCEDURE DE REMBOURSEMENT D'UN BILLET TWIN JET

Comment rembourser un billet TWIN JET ?

Remboursement d'un billet non restrictif, avant ou après la date de départ prévue :

Il doit se faire en automatique, sur GDS, sur votre point de vente. Toutes les taxes sont remboursables.

- Remboursement à 100% si la réservation est annulée avant le départ du vol.
- Remboursement avec frais si la réservation a été annulée après le départ du vol.

Les conditions de remboursement sont consultables dans la note tarifaire sur votre GDS.

Remboursement des taxes sur un billet restrictif :

Le remboursement des taxes doit se faire en automatique, sur GDS, sur votre point de vente.

La taxe YQ n'est pas remboursable, et la taxe UI doit être recalculée (pour rappel, la taxe UI est la TVA de 10%).

Pour calculer le montant total des taxes à rembourser :

1. Faire l'addition des taxes FR, IZ et QW, soit :
FRSE + FRTI + IZ + QW = somme des taxes
2. Multiplier la somme des taxes par 1.10, soit :
Somme des taxes x 1.10 = le montant total des taxes à rembourser (taxe UI comprise)
3. Calculer le montant de la taxe UI, soit :
Montant total des taxes à rembourser – Somme des taxes = montant de la taxe UI

NB : Pour consulter sur Amadeus l'explication de chacune des taxes : FQNTAX/FR

Références / Contacts

TWIN JET en ligne :

Actualités et informations : www.twinjet.fr

Système d'information Amadeus :

Pages TWIN JET : GGAIR T7

HELPDESK :

0.892.707.737

infolignes@twinjet.net